

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 10 Avril 2025

Délibération n°20250410_13

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : 40

Suppléants : 2

Pouvoirs : 10

= **VOTANTS : 52**

- dont « pour » : 52

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : ENFANCE/JEUNESSE : approbation des tarifs des séjours d'été à compter de 2025

Le jeudi 10 Avril 2025, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 27/03/2025, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de PUYRÉAUX.

Présents : COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – ROULAUD Jean-Jacques - TEXIER Didier – GAGNAIRE Marie-Claire CHAUSSEPIED Pierre - LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian BOIREAUD Philippe LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - MUGNIER Pierre-Hermann - BERTRAND Didier-PINGANAUD Paul TURLOT Françoise - CLAVAUD Gérard - MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine PINTUREAU Romain - MAGNANT Jocelyne – SEVRIT Raymond – JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

2-DUPUY Marie-Christine suppléante de GOYAUD Philippe

Pouvoirs :

1-COMBAUD Renaud pouvoir à BERTRAND Didier

2-PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine

3-LASBUGUES Elisabeth pouvoir à DANEDE Laurent

4-CHABAUTY James pouvoir à ROULAUD Jean-Jacques

5-CRINE Jean-Jacques pouvoir à CROIZARD Christian

6-TYSSANDIER Maguy pouvoir à LAMAZIERE Véronique

7-THURU Marie-Danièle pouvoir à LEMAIRE Marie-Claude

8-LAVERGNE Didier pouvoir à BOIZUMAULT Sylvie

9-SEMON Laura pouvoir à PINGANAUD Paul

10-MICHONNEAU Patrick pouvoir à COMBAUD Alain

Absents/excusés : FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - BOUYSSSET Céline– FLAUD Yves - DE LUSTRAC Jean-Marc - POTEL Maryse - CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques - CECCHIN Catherine PERRON Michelle – DURAND Jean-Louis - PINEAU Francine – JEUNE Karine - BOURABIER Jacques – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella. Départ de TEILLET Anne.

Secrétaire de séance : BOUCHET Éric.

Objet : ENFANCE/JEUNESSE : approbation des tarifs des séjours d'été à compter de 2025

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 décembre 2022 approuvant la mise en place de nouvelles conditions de facturation des services des accueils de loisirs communautaires, basées désormais sur le « taux d'effort » (tarifs variables selon les quotients familiaux des usagers),

Madame la Vice-Présidente en charge de l'enfance-jeunesse informe que dans le cadre de sa politique enfance-jeunesse, la communauté de communes propose aux enfants et adolescents des séjours durant l'été sur les centres de loisirs d'Aigre et de La Boixe-Vars.

Madame la Vice-Présidente propose de fixer les tarifs des séjours organisés par nos accueils de loisirs.

Elle informe que pour la 2^{ème} année consécutive la communauté de communes a répondu à l'appel à projet de l'Etat sur le dispositif « colos apprenantes » qui permet aux familles de bénéficier d'une aide supplémentaire pour favoriser les départs en séjours. A titre d'information, les séjours de moins de 4 nuits n'y sont pas éligibles.

La grille tarifaire proposée prend en compte le dispositif national « Colo apprenante » qui permet à la collectivité organisatrice de séjours « éligibles » de bénéficier d'aides financières de l'État, permettant ainsi de minimiser le reste à charge pour les familles.

La Communauté de communes a eu confirmation qu'elle était éligible à l'aide précitée pour les séjours proposés cet été (hors séjours de courte durée).

A compter de 2025, la proposition tarifaire est la suivante :

Séjours pour les 5-6 ans (3 jours / 2 nuits) :							
	Jusqu'à 534	534,01 à 580	580,01 à 1000	1000,01 à 1200	1200,01 à 1500	1500 et +	non alloc et hors cdc
Tarif*	95,00 €	100,00 €	110,00 €	125,00 €	140,00 €	155,00 €	170,00 €

Séjours pour les 7-8 ans et 9/10 + ados La Boixe-Vars /Aigre (5 jours / 4 nuits)							
	Jusqu'à 534	534,01 à 580	580,01 à 1000	1000,01 à 1200	1200,01 à 1500	1500 et +	non alloc et hors cdc
Tarif hors « colo apprenante »*	115,00 €	125,00 €	140,00 €	165,00 €	190,00 €	215,00 €	245,00 €

Tarif avec « colo apprenante »*	50,00 €	60,00 €	75,00 €	100,00 €	125,00 €	150,00 €	245,00 €
--	----------------	----------------	----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

Séjours pour les Ados La Boixe-Vars (8 jours / 7 nuits)							
	jusqu'à 534	534,01 à 580	580,01 à 1000	1000,01 à 1200	1200,01 à 1500	1500 et +	non alloc et hors cdc
Tarif hors « colo apprenante »*	115,00 €	130,00 €	155,00 €	195,00 €	235,00 €	270,00 €	315,00 €

Tarif avec « colo apprenante »*	80,00 €	96,00 €	120,00 €	160,00 €	200,00 €	240,00 €	315,00 €
--	----------------	----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

*Le tarif est appliqué en déduction des aides de la Communauté de communes, de la CAF, du Département et de l'Etat (colo apprenante). Les aides publiques extérieures sont versées au gestionnaire du service.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER les tarifs précités ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou sa représentante, à signer tout document en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,



AR Prefecture

016-200072023-20250410-20250410_13-DE
Reçu le 14/04/2025